

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

NE

1. Débitrice: **Petroplus Refining Cressier SA**, 2088 Cressier

2. Date du sursis concordataire provisoire: 31.01.2012

3. Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois jusqu'au 31.03.2012

4. Commissaire provisoire: Me Brigitte Umbach-Spahn, avocate à Küsnacht, et Me Vincent Jeanneret, avocat à Genève, chacun avec le pouvoir de signer individuellement.

5. Remarques: Par décision du 31.01.2012, le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers de Neuchâtel a octroyé à Petroplus Refining SA un sursis provisoire de deux mois et a nommé aux charges de droit Me Brigitte Umbach-Spahn et Me Vincent Jeanneret. Tout créancier peut recourir contre la désignation des commissaires précités dans un délai de 10 jours dès la présente publication auprès de la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal, Rue du Pommier 1, Case postale 3174, 2000 Neuchâtel.

Schellenberg Wittmer

1211 Genève 1

00737091